

A retourner par fax au + 33 (0)1 40 06 95 26 ou par e-mail à : service-clients@development-institute.com
ou par courrier, accompagné de votre règlement à : Dii 164, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tel : + 33 (0)1 43 12 85 55 - Site : www.development-institute.com
Pour vous inscrire sur notre site Internet :

Oui, j'accepte les CGV et m'inscris à la formation
«Sites et Sols pollués 2017» :

- Session du **21/03/2017** et joins mon règlement d'un montant de :
- 895 € HT / 1074 € TTC en réglant avant le 30/12/2016
 - 995 € HT / 1194 € TTC en réglant avant le 24/02/2017
 - 1095 € HT / 1314 € TTC en réglant après le 24/02/2017
- Session du **26/09/2017** et joins mon règlement d'un montant de :
- 895 € HT / 1074 € TTC en réglant avant le 07/07/2017
 - 995 € HT / 1194 € TTC en réglant avant le 01/09/2017
 - 1095 € HT / 1314 € TTC en réglant après le 01/09/2017

Les frais d'inscription comprennent l'accès à la formation,
la documentation, les pauses et déjeuner.

Coordonnées du participant

Nom _____ Prénom _____

Fonction _____ Tél _____

E-mail _____

Dossier suivi par

Nom _____ Prénom _____

Fonction _____ Tél _____

E-mail _____

Coordonnées de la société

Raison Sociale _____

N° TVA Intracommunautaire (*obligatoire*) _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Adresse de facturation (si différente) _____

SIGNATURE + CACHET DE L'ENTREPRISE

Numéro de déclaration d'existence
de Dii : 117 520 371 75

Règlement

Les frais d'inscription doivent impérativement être réglés avant la formation (Merci de préciser le code la formation et le nom du participant)

- **Par chèque** à l'ordre de Development institute internationale
- **Par virement BNP**, compte N°300040076000010009271/92 libellé au nom de Development institute international
- **Par virement international SWIFT** BNP AFRPPPCE, IBAN : FR76300040076000010009271/92 libellé au nom de Development institute international

Cette formation peut être imputée sur votre budget de formation continue. Dès réception de votre inscription, une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée vous sera adressée. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme et de changer le lieu de la formation si les circonstances les y obligent.

Conditions d'annulation et de remplacement

Toute annulation doit nous être communiquée par écrit.

- Pour toute annulation plus de 30 jours avant la formation, vous pouvez bénéficier d'un report sans frais sur une session de votre choix sur l'année.
- Pour toute annulation 30 à 15 jours avant la formation les frais seront de 305 € HT.
- Pour toute annulation à moins de 15 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Dans ce cas le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci de nous notifier le nom du remplaçant par écrit.